Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Le Secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales

Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité

Paris, le 19 AOU 2008

A

Mesdames et Messieurs les Préfets
de région et de département

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les directeurs régionaux et
départementaux des affaires sanitaires et
sociales

Objet : Régionalisation des fonctions médicales et infirmières dans les services déconcentrés.

Depuis presque deux ans est engagée, au sein de notre ministère, une démarche de régionalisation des fonctions médicales et infirmières, organisée notamment par la circulaire du 20 avril 2007.

Vous avez été des acteurs essentiels de cette action et je vous en remercie vivement.

L'évaluation réalisée par Mme Françoise Schaetzel, membre de l'IGAS, fait le constat d'un certain nombre d'avancées à mettre au crédit de cette dynamique de régionalisation :

- le fonctionnement des collèges de médecins est plus régulier, de meilleure qualité et mieux intégré dans l'activité générale des services ;

- l'émergence de référents thématiques au sein des équipes médicales et l'élaboration de référentiels de pratiques et de management favorisent un processus de spécialisation plus général ;

- l'organisation des astreintes et des activités de veille et de sécurité sanitaires a été améliorée et rendue plus sûre ;

- la place du MIR, en tant qu'animateur de l'équipe médicale, a été confortée auprès du DRASS et au sein du CTRI ;

../...

Adresse postale : 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 87 81 – Fax. : 01 40 56 87 65

- les collaborations entre les MISP et les infirmières de santé publique (IDESP) se sont développées, avec des rapprochements intéressants avec d'autres groupes professionnels.

Certes, ces progrès sont encore d'importance variable selon les régions et les départements en fonction des réalités locales. Par ailleurs, le processus de régionalisation des fonctions médicales et infirmières demande encore du temps pour aller à son terme. Il ne peut plus cependant se concevoir de manière distincte au sein des services.

Notre ministère et ses services déconcentrés sont désormais engagés dans un processus de réorganisation profonde avec la création des agences régionales de santé. Ce sont maintenant tous les professionnels des services déconcentrés qui sont impliqués dans une démarche de régionalisation. L'évolution de l'organisation et du fonctionnement des MISP et des IDESP doit donc s'inscrire dans cette redéfinition générale des services, en s'appuyant sur les acquis obtenus avec la démarche de régionalisation engagée par la circulaire du 20 avril 2007.

Les avancées constatées dans les régions vers une plus grande régionalisation des fonctions médicales doivent être consolidées et poursuivies, en les intégrant dans la mise en place des agences régionales de santé. Je demande à la conférence des MIR, en liaison étroite avec les directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales, de mettre en partage les expériences développées dans les régions et de me tenir informé des enseignements à en tirer. L'espace dédié existant sur le site de la DGS permettra de rendre accessible à tous l'information sur les organisations médicales mises en place par les régions dans le prolongement de la circulaire du 20 avril 2007.

Il nous faut capitaliser le bénéfice du travail accompli depuis deux ans sur les fonctions médicales et infirmières. Il nous faut surtout l'amplifier en l'intégrant maintenant dans la préparation des agences régionales de santé.

Jean-Marie BERTRAND

Adresse postale : 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 87 81 – Fax. : 01 40 56 87 65